



Patronne enceinte

Par Sonicboun

Bonjour,

Je parle au nom de ma petite amie car je trouve (et elle aussi) que la situation que je vais vous expliquer semble douteuse.

Voilà, ma petite amie est apprenti dans un magasin d'optiques, elle et sa patronne.

Mais actuel sa patronne est tombé enceintes. Aucun problème a ce niveau là mais.

Sa patronne lui a modifié ces horaires en lui réduisant sont temps de travail, et toutes les heures non travailler sont pris sur les congés de ma petite amie.

De plus le terme étant dans le mois de juillet sa patronne lui impose 3 semaines de congés (aucun problème a ce niveau là) mais sans lui prévenir les datés en avance. Les dates seront défini le jour de l'accouchement donc moins de 48h a l'avance. Toutes a précisant que ma copine et dans sa première années d'apprentissage donc n'a pas de congé a cause des heures modifiées.

Beaucoup, amis, proche, nous ont dit que normalement un chômage technique devrait être mis en place pour cela... mais aucune véritable réponse dans ce genre de cas...

Je vous remercie de votre aide.